

Le Journal du Barretois

Journal communal - N° 21

Edition Août 2015



Responsable de la publication : Dominique CHATELLIER - Conception/réalisation : Commission communication - Marzat Informatique - Impression : Marzat Informatique

Sommaire

Page 3 Le Mot du Maire	Page 12 S.I.A.H.
Page 4 Informations	Page 13 Comité des fêtes
Page 5 Budget primitif 2015	Page 14 L'école de Barret
Page 6 Quelques conseils pour vous protéger	Page 15-20 Les associations
Page 7-9 Diverses Informations	Page 13 Diverses Informations
Page 10 Les feux de plein air	Page 22 Oradour sur Glane - Quiz communal
Page 11 La circulation des Véhicules...	Page 23 Appel au mécénat

Informations de la Mairie

Horaires d'ouverture du secrétariat : 8h00 - 12h00 du lundi au vendredi
Possibilité de rendez-vous en cas de problèmes.
Téléphone : 05 45 78 06 03 - Télécopie : 05 45 78 82 33
Adresse internet : mairie.barret@wanadoo.fr
La commune dispose d'un site internet : www.laviedelacommune.fr

Tarifs de location de la salle polyvalente :

- Habitants de la commune : 90 euros
- Habitants hors commune : 160 euros
- Cuisine (inclus vaisselle) : 65 euros

Locations annexes :

1 table + 2 bancs : 4 euros

Infos utiles

Conseillers départementaux Charente Sud

Jacques CHABOT : jchabot@elu.lacharente.fr
Isabelle LAGARDE : ilagarde@elu.charente.fr

Député 2ème circonscription

Marie-Line REYNAUD
Tél. : 05 45 36 12 85
Email : marie-line.reynaud@wanadoo.fr

Sénateurs

Nicole BONNEFOY
Tél : 05 45 90 15 95
Email : n.bonnefoy@senat.fr

Michel BOUTANT
Tél : 01 42 34 46 42 / 05 45 70 71 71
Email : m.boutant@senat.fr

Service National

Filles et garçons, le recensement est obligatoire.

Inscription au secrétariat de la mairie, **dès l'âge de 16 ans** et jusqu'à trois mois au delà de la date d'anniversaire (se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité). L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état (code pour le permis de conduire par exemple).

Après la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans¹/₂, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription. Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Renseignements :

Bureau du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - B.P.647 - 86023 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05 49 00 24 69
www.defense.gouv.fr/jdc
mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Le mot du Maire

Barretoises, Barretois,

Pour la 10ème année consécutive, la Barretoise a marqué le début de l'été tout en nous permettant d'honorer notre meilleur ouvrier de France Jérôme et d'accueillir nos portugais d'Alfandega da fé dont la chorale nous a charmé.

Nul doute que les amitiés nouées à cette occasion nous amèneront à développer des échanges fructueux dans l'avenir proche pour petits et grands et notamment nos écoliers qui nous ont offert un magnifique spectacle de fin d'année ainsi que l'orchestre à l'école.

Que soient remerciés encore tous les bénévoles qui s'investissent pour la réussite de ces manifestations.

Cette période d'été propice aux retrouvailles familiales et amicales ne doit pas nous faire oublier l'isolement de certains et je voudrais rendre hommage à celles et ceux qui discrètement mais efficacement savent être à l'écoute pour apporter aide et attention aux personnes seules ou en difficultés.

Bon été à tous et rendez-vous à la rentrée pour soutenir notre équipe de jeux intercommunaux lors du comice agricole.

Dominique Chatellier



Informations

Carte d'identité

A compter du 1er Janvier 2014 la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valable 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie . Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères : <http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Élections régionales

INFORMATION IMPORTANTE :

Pour pouvoir voter lors des **élections régionales des 06 et 13 Décembre** prochains, vous devez vous inscrire **au plus tard le 30 Septembre 2015** (loi du 13 Juillet 2015 et décret du 17 Juillet 2015).

Élections régionales

Le Maire et le conseil municipal invitent
tous les habitants de Barret à
l'inauguration de l'église Saint Pardoux

Samedi 19 Septembre 2015
à 10 h 30

Un cocktail sera offert à l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes

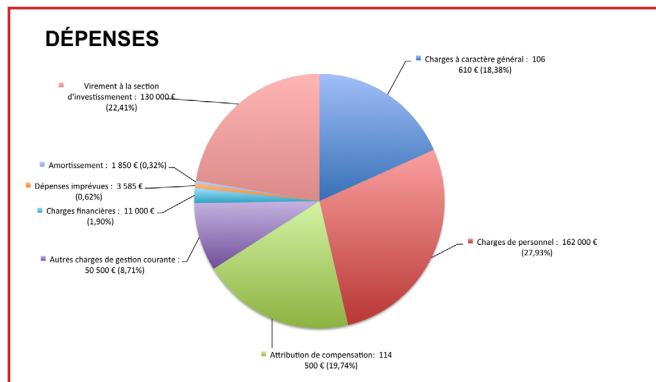
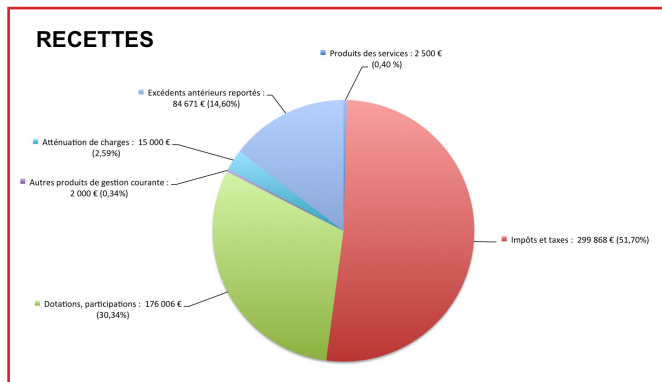
Réponse souhaitée avant le 12 Septembre 2015



Budget primitif 2015

Le 30 mars dernier, l'assemblée municipale a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2015 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : 580 045 €

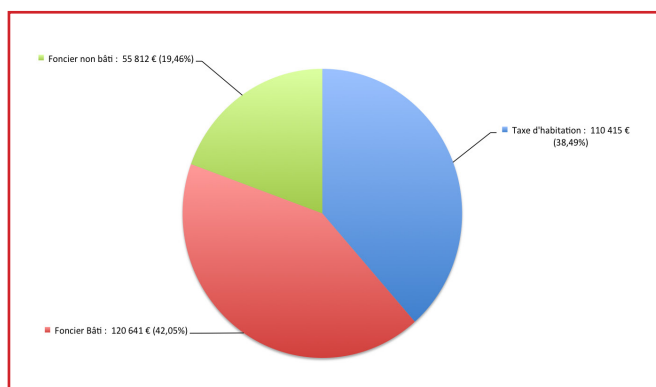


Taux des taxes : inchangés

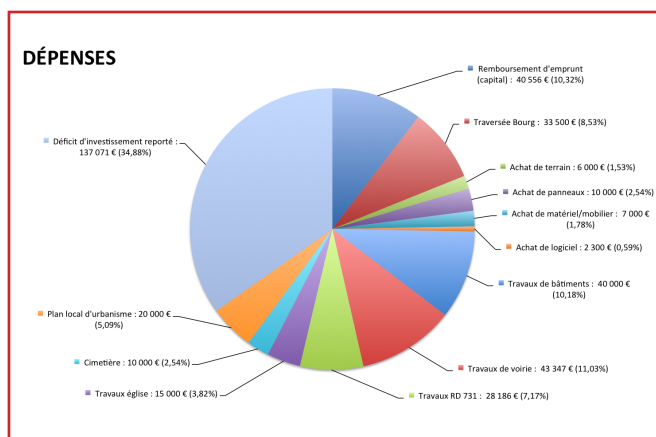
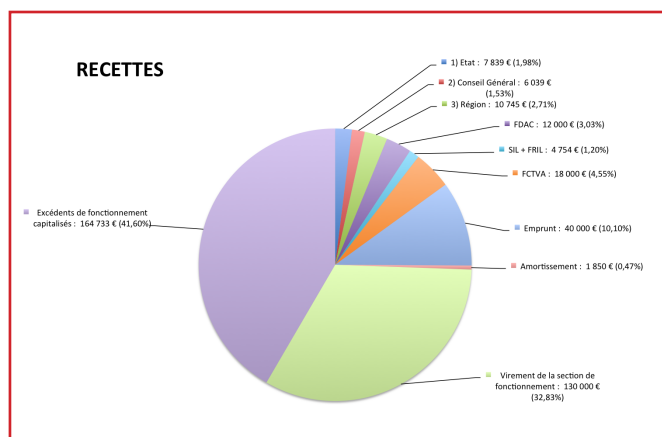
- Taxe d'habitation :12,55 %
(moyenne départementale 2013 : 20,04 %)
- Foncier bâti :19,80 %
(moyenne départementale 2013 : 24,59 %)
- Foncier non bâti :42,25 %
(moyenne départementale 2013 : 52,33 %)

Taxe professionnelle : transférée à la Communauté de communes (CC4B Sud-Charente)

Produit attendu des différentes taxes : 286 868 €



Section d'investissement : 392 960 €



Associations communales : 3 900 €

- Diane Barretoise : 100 €
- U.F.BARRET-BARBEZIEUX Football : 300 €
- Fraternelle Athlétisme BARRET-BARBEZIEUX : 500 €
- Parents d'élèves : 600 €
- Cyclotourisme : 300 €
- Fraternelle théâtre : 300 €
- Comité des fêtes de Barret : 1 500 €
- Compagnie scène en chantier : 300 €

Autres associations : 3 590 €

PRINCIPALES PARTICIPATIONS :

- Sat Lutte Fléaux atmosphériques : 957,05 €
- SIAH du Né : 2 863 €
- SDEG Charente : 1 286 €

Quelques conseils pour vous protéger

Conseils de la Gendarmerie

Cas des cambriolages :

- En cas d'absence (vacances), avisez votre voisinage et vos proches de votre départ ainsi que votre brigade de gendarmerie la plus proche.
- Organisez-vous pour éviter l'accumulation de votre courrier et prospectus dans votre boîte aux lettres et essayez de limiter les signes extérieurs de votre absence (volets fermés trop longtemps).
- Ne laissez pas de message signalant la durée de votre absence sur votre répondeur téléphonique.
- Placez votre argent liquide et vos bijoux en lieux sûrs (coffre à la banque ou chez une personne de confiance).
- Évitez de cacher vos clés d'habitation dans des endroits communs (sous paillason ou sous un pot de fleurs) et confiez un double à une personne de confiance.
- Pensez à installer un projecteur extérieur couplé à une cellule photo-électrique (l'éclairage automatique de votre entrée ou du cabanon de jardin dissuade le plus souvent les cambrioleurs).
- Ne laissez pas vos clés à proximité de votre porte d'entrée.

La très grande majorité des vols de véhicule appelés (home-jacking), après intrusion dans les résidences, sont facilités par le fait que leurs propriétaires laissent ces dernières facilement accessibles.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

Surtout ne touchez à rien,

Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 (appel gratuit). Une patrouille sera dépêchée sur les lieux pour procéder aux constatations et aux relevés de traces et indices.



Cas des vols liés à l'automobile

Privilégiez le stationnement de votre voiture en un lieu fréquenté et éclairé car l'isoler la rend vulnérable. Retirez la façade de votre autoradio (l'absence de cet accessoire dissuade les malfaiteurs). Otez de l'habitacle les objets de valeur (gps et son support, vêtements,.....), ne laissez pas de sac à main ou autre sacoche visible sur le siège passager lorsque vous circulez en ville (risque de vol dit, à la portière, lorsque vous êtes à l'arrêt à un feu tricolore par exemple).

En cas de vol ou de comportement suspect, composez immédiatement le 17 pour alerter les forces de gendarmerie et donner un maximum de renseignements sur les individus ou le véhicule suspects.

Vols par ruse



N'ouvrez pas la porte à des personnes qui vous sont inconnues. Méfiez-vous du visiteur (souvent seul avant l'arrivée d'un comparse) se déclarant être un agent de EDF, de la POSTE, des EAUX, faux policiers ou gendarmes et autres démarcheurs, demandez une pièce officielle qui doit vous être présentée. Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes. Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile.

Placez vos objets de valeur dans une pièce où vous ne recevez pas les visiteurs. Sur votre boîte aux lettres et dans l'annuaire, n'indiquez pas la mention (veuve, veuf, ou madame).

Avant d'ouvrir votre porte identifiez vos visiteurs à l'aide d'un œillette ou d'un entrebâilleur pour savoir à qui vous avez à faire.

En cas de doute, observez l'individu et/ou son véhicule afin de pouvoir le décrire en cas de nécessité.

Diverses Informations

Bruits de voisinage (arrêté préfectoral)

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc....) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Divagation des Animaux

Il est rappelé que la divagation des animaux (chiens, chats) est interdite.

Nota bene : l'identification (tatouage ou puçage) des chats de plus de 7 mois a été rendu obligatoire (loi du 17 mai 2011), il est conseillé de les faire vacciner et stériliser.

Les animaux capturés seront conduits à la fourrière, les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire de l'animal.

Blaireaux



Si vous trouvez un **blaireau mort**, merci de le signaler au secrétariat de la mairie

surtout ne le touchez pas...

(texte référencé arrêté préfectoral ordonnant le dépistage de la tuberculose bovine)

Frelons asiatiques

Luttons contre le frelon asiatique et sauvagardons nos abeilles.

Du 1er Juin 2015 au 30 septembre 2015, le conseil général renouvelle son opération de destruction des nids de frelons asiatique.

Si vous avez identifié un nid, contactez directement le Conseil Général.

par téléphone au 05 16 09 50 21
par mail frelon @lacharente.fr
sur le site internet www.lacharente.fr
ou le secrétariat de la mairie de Barret



Diverses Informations

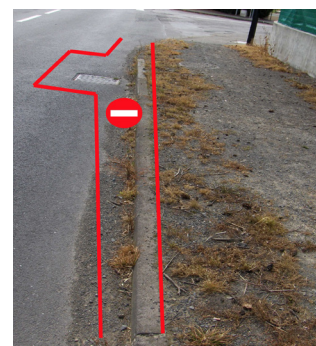
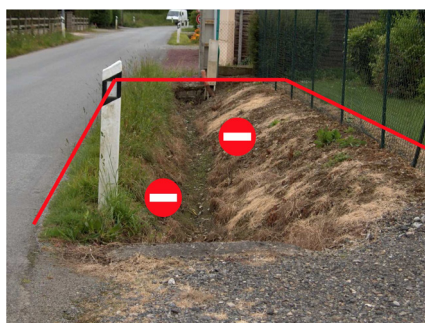
Raticide

Après participation de la commune, le seau de 5 kg est rétrocédé au prix de 22 euros.

Désherbage des fossés

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 ainsi que l'arrêté préfectoral de Charente du 17 avril 2009 stipulent qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire (désherbant, fongicide, insecticide) à proximité des milieux aquatiques :

- à moins de 5m minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25000e;
- dans tous les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages;
- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75000€ d'amende et deux ans d'emprisonnement.

Voirie

Chemins ruraux

Au regard de dégradations constatées sur certains chemins ruraux, il nous paraît nécessaire de rappeler quelques règles pour la conservation de ces chemins.

En vertu de l'article D 161-14 du code rural il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies. A ce titre il est ainsi interdit :

- de labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins et de leurs dépendances,
- de faire sur l'emprise de ces chemins des plantations d'arbres ou de haies,
- de détériorer les talus, accotements et fossés,
- d'entraver l'écoulement des eaux de pluie,
- de déposer sur ces chemins des objets ou produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation.

En vertu de l'article D 161-24 du code rural les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sécurité et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leur frais après mise en demeure restée sans résultat.

Diverses Informations

Info Calitom sur le ramassage

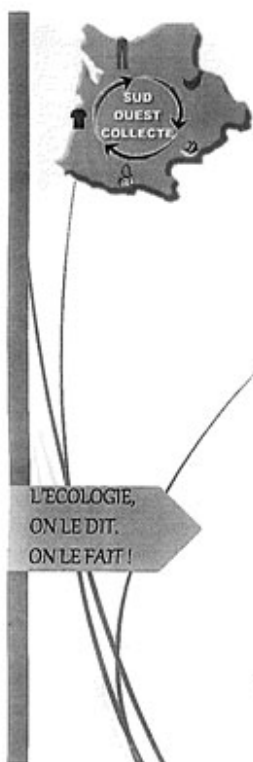
À compter du 1er Janvier 2016, le ramassage des ordures ménagères et emballages recyclables s'effectuera en sacs ou en bacs : certains bacs sont normés NF EN840-1



Certaines personnes préfèrent utiliser un bac. Dans ce cas, il est important lors de l'achat de choisir un équipement conforme aux conditions de collecte. Ces bacs sont reconnaissables aux caractéristiques suivantes : deux petites roues, un couvercle fixe, un volume supérieur à 120 litres et surtout une collerette droite en façade. Ces contenants ont l'avantage d'être également plus robustes. **Calitom ne vend pas ces bacs aux particuliers. De nombreux magasins de bricolage les proposent.** Plusieurs couleurs existent (gris, marron, verts foncés...). Ceci n'a pas d'importance pour le ramassage. Seuls les bacs à couvercle jaune sont réservés à la collecte sélective des emballages recyclables. Certains bacs sont même normés : NF EN 840-1

Des campagnes d'information par étiquetage sur les bacs non conformes sont programmées.

Néphilia



Votre Mairie s'est engagée avec
**Néphilia/Sud Ouest Collecte, centre de tri et
de collecte Charentaise.**



Un sticker installé sur le conteneur,
vous explique le devenir du textile

Ne jetez plus vos :

- Vêtements
- Chaussures
- Maroquineries
- Linge de Maison
- Jouets

Nous les collectons,
revalorisons et les
recyclons

Vos dépôts engendrent
de la création d'emploi

BARRET – PARKING TERRAIN FOOTBALL

LES FEUX DE PLEIN AIR

Sont strictement INTERDITS :

- Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...);
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumise à la PAC.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagages des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :


- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distance de sécurité, vitesse du vent...).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal

05.45.97.61.40

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :

www.charente.gouv.fr



BRIGITTE RULENS
+33 (0)6 44 17 55 27
delpech-rulens@hotmail.fr
www.fontgiraud.com
CODR - Fond Giraud 16300 BARRET
T. +33 (0)5 45 78 06 01 - F. +33 (0)5 45 78 89 51



AMBULANCES RULLAUD
* Urgences 24h/24 *
Toutes distances - Taxi
V.S.L. Transports assis
Route d'Angoulême 16300 BARBEZIEUX
05 45 78 24 60
Pompes Funèbres Rullaud
Organisation complète d'obsèques 24h/24
Rte de l'Hôpital - 16300 BARBEZIEUX
05 45 78 19 80
N° d'Habilitation 2001- 16 - 13 - sorl - ORIAS 07033076

La circulation des Véhicules à moteurs dans les Espaces Naturels

Les loisirs des sports motorisés sont très en vogue de nos jours.

Or se déplacer en 4x4, quad, moto tout terrain n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels,

Dégradation des chemins,

Dérangement de la faune,

Dérangement auprès des marcheurs (risques d'accidents, nuisances sonores).

Afin de concilier, dégradation, protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur est réglementée.

Les maires ou les préfets peuvent restreindre l'accès à certaines voies ouvertes à la circulation publique.

La pratique des sports motorisés sur des terrains aménagés est encadrée par des moyens spécifiques.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes et à l'immobilisation de leur engin.

Références réglementaires

Loi N° 91-2 du 3 Janvier 1991

Articles L,362-1 et L,362-2 du code de l'environnement

Article R,331-3 du code forestier

Code général des collectivités territoriales

Plan départemental des itinéraires de sports de nature



Quelques règles de bonne conduite :

- La circulation de véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique, s'assurer que la voie est bien ouverte à la circulation publique,
- Un chemin carrossable est par définition non ouvert à la circulation publique,
- Un simple sentier ou layon n'est jamais ouvert à la circulation,
- Respecter l'environnement
- Respecter les usagers de la nature (promeneurs, chasseurs, VTT),
- Respecter les cultures, les plantations,
- Circuler en groupe et de préférence à une vitesse raisonnable
- Des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droits et aux manifestations sportives autorisées.

Quelques précisions d'ordre général :

- Les voies ouvertes à la circulation sont les routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux sauf dispositions contraires.
- Les chemins privés sont en principe interdits à la circulation sans l'autorisation du propriétaire.
- Les chemins d'exploitation servent exclusivement à la communication entre parcelles et à leur exploitation.
- En forêt, la circulation est réglementée par le code forestier.
- Les chemins de halage sont fermés à tout véhicule à moteur.

Prendre connaissance de la réglementation auprès de la préfecture, de la mairie, de la gendarmerie.

CHEZ FATIMA
Alimentation Générale



Ouvert 7 j/7 de 7 h à 21 h

CHEZ FATIMA
Compositions Florales



**4 bis, boulevard Chanzy
16300 BARBEZIEUX
☎ 05 45 78 21 31**



Syndicat d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né

Clap'eau (réunion publique)

Mercredi 9 septembre 2015 à 10 heures
Salle des fêtes de Lachaise

Programme pluriannuel de travaux de restauration du réseau hydraulique du Né et de ses affluents (tranche n°5)

Cette réunion d'information et d'échanges est préalable aux travaux ponctuels sur les cours d'eau que va mener le SIAH du bassin du Né pour la période de **septembre 2015 à avril 2016 sur les Fontaines Blanches** (communes de Barret, Lachaise et S^t Eugène) et **la Grande Nauve** (commune de Lachaise).

Pour **Les Fontaines Blanches**, les interventions porteront sur la végétation rivulaire, la diversification des écoulements et des habitats aquatiques, la mise en défend du cours d'eau contre le bétail et l'amélioration de la continuité écologique (migration des poissons et des sédiments). Pour **la Grande Nauve**, les interventions porteront sur la végétation rivulaire et la diversification des écoulements et des habitats aquatiques.

Une sortie sera effectuée l'après midi sur le terrain sur un ou plusieurs sites; rdv à 14h15 sur la place devant la salle des fêtes de Lachaise (covoiturage envisagé).

Alain TESTAUD : Président du SIAH du bassin du Né

Laurent PAULHAC : technicien rivière (et chef de service)

Angélique QUERAUD : animatrice de gestion intégrée du bassin versant du Né

Caroline CLERJAUD : adjoint administratif
Tél. : 05 45 78 74 45 fax : 05 45 78 74 65
Bureau : Mairie de Lachaise (16300)

Pascal MAGDELAINE : adjoint technique (et chef d'équipe)

Yannick MAURIN : adjoint technique

Clap'eau : Comité Local Participatif sur l'eau (sur demande de la Région Poitou-charentes)

Le bassin versant du Né en quelques mots...

70 000 hectares répartis en 88 communes

38 550 habitants

environ 540 kilomètres de cours d'eau

100 moulins, leurs biefs et leurs ouvrages

site Natura 2000 pour la vallée du Né et ses affluents

Le SIAH du bassin du Né en bref...

56 communes adhérentes, 112 délégués élus,

Gestion, restauration et entretien de 330 kilomètres de cours d'eau (Né et principaux affluents)

gestion et entretien de 144 ouvrages de répartition des eaux (100 vannes mobiles et 44 ouvrages fixes), de 15 ouvrages pour améliorer la continuité écologique et de plus de 300 petits ouvrages pour diversifier les écoulements et les habitats aquatiques.

gestion et entretien de 14 passerelles piétonnes

gestion d'un contrat de bassin avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Né.

Comité des fêtes

La Barretoise

Aurions-nous imaginé en 2006 porter à bout de bras une telle aventure ?

Une réussite pour le comité des fêtes, une belle affluence avec notamment près d'un millier de personnes au repas de samedi soir, 250 à celui de dimanche.

Bien sûr, il est difficile de résumer en quelques mots ces journées de préparation et de réalisation, mais petits et grands, elle vous appartient cette Barretoise qui de toute façon restera dans l'image de notre commune.

UN GRAND MERÇI

- à nos bénévoles et vos gouttes de sueurs dans ces chauds moments de montage,
- à nos partenaires publics et privés qui n'avez pas hésité à nous soutenir et nous faire confiance,
- à vous public qui avez fait de la Barretoise une marque de convivialité et un moment festif en entrant dans l'été,
- à Bernard et ABC pour la course cycliste du dimanche matin,
- à Corinne et Evelyne pour la zumba,
- à Kiki et Patrick pour le petit tour de voitures anciennes,
- au professeur Australien pour le jeu de cricket,
- aux Barretois qui ont hébergé nos portugais.

MERÇI AUSSI

- à la Banda de Bessines qui a su mettre l'ambiance à la soirée de samedi, suivi de Ludo notre DJ qui a enchaîné et fait danser le public,
- à la chorale d'ALFANGA da fé qui a donné le dimanche un concert de musique traditionnelle, très apprécié par les convives du dimanche,



Une perspective partagée par l'édile lusitanienne Madame Berta Nunes (qui a trouvé la Charente superbe et sympathique).

La fête de la Barretoise a aussi été l'occasion de mettre à l'honneur un barretois « Jérôme Godreau » récemment distingué comme meilleur ouvrier de France en tant que tailleur de pierre.

L'oeuvre étant « le Bénitier de l'église Saint Pierre le vieux de Strasbourg ». Cette oeuvre étant un sujet imposé.



Ses parrains présents sur le podium, ainsi que sa famille dans le public d'amis, lui ont rendu hommage, en laissant entrevoir de nouveaux talents dans cette commune.

Merci à tous

Comité des fêtes

Dates à retenir :

Les 14 et 15 Novembre 2015 : soirée et après-midi Fado

Le 14 Novembre 2015 à 20h30 : repas Fado avec le nouveau répertoire de Joanna Costa (salle des fêtes de Barret)

Le 15 Novembre 2015 à 15h30 : Joanna Costa et son nouveau répertoire avec un goûter Portugais (salle rénovée du Château de Barbezieux)

Prendre vos précautions pour la réservation de la soirée : les places sont limitées

Vous pouvez téléphoner au 05 45 78 16 46

L'école de Barret

L'année scolaire se termine !

Cette année scolaire, les enfants de l'école ont encore participé à de nombreux projets :

Notre orchestr'école s'est produit durant la fête scolaire le vendredi 19 Juin, accompagné des danses et chants des autres classes de l'école sur le thème des 4 éléments.

Les élèves de CE2/CM1 et de CM1/CM2 ont participé au voyage lecture organisé par la médiathèque sur le thème des contes : les élèves ont joué une pièce de théâtre «la soupe au caillou» pour cette occasion. Ils ont d'ailleurs participé au Festival des jeunes théâtres à St Yrieix.

La classe de CM1/CM2 a eu la chance de rencontrer Madame Maryline Reynaud, notre député afin de lui présenter leur loi sur la laïcité et de lui poser des questions.

Les plus petits (PS/MS ; GS/CP, CP/CE1) ont participé à une sortie à l'Aquarium de La Rochelle et les plus grands (CE2/CM1 ; CM1/CM2) sont allés au Futuroscope.

Une belle année qui s'achève, les enfants sont enchantés de leur année passée en attendant la suivante qui connaîtra également de nombreux projets pédagogiques... Bonnes vacances bien méritées !

Dates à retenir

Le 25 Août : Tour Poitou-Charentes cycliste, entraînant des contraintes de circulation.

Le 4-5-6 Septembre : Foire exposition de Barbezieux avec pour thème cette année les Jeux Intercommunaux.

Le 19 Septembre : Inauguration de l'église lors des journées du Patrimoine.

Le 11 Novembre : Repas des anciens.



Le champagne Leguillette-Romelot sera présent lors du comice agricole 2015

Les Associations

Association des parents d'élèves

Notre traditionnel défilé de carnaval s'est déroulé le 21 mars à Lagarde, pour fêter l'arrivée du printemps. Malgré un temps morose, les enfants présents ont accompagné Bonhomme Carnaval jusqu'à son bûcher sous les lancers de confettis. Ensuite, tout le monde s'est retrouvé pour déguster les gâteaux confectionnés par les parents.

Notre brocante a eu lieu le 12 avril à Barret. Sous un soleil magnifique (avec les premiers coups de soleil de l'année pour certains...), cette 4e édition a encore été un succès avec plus de 100 exposants et de nombreux visiteurs.



Enfin, l'année scolaire vient de se terminer après une fête de l'école réussie : les enfants nous ont présenté un très beau spectacle (chants, danses, musique). Ils se sont ensuite amusés à la kermesse organisée par l'APE avec des structures gonflables et une pêche à la ligne géante.



Toutes ces manifestations nous ont permis, entre autres, de participer au financement de sorties scolaires, dont le Futuroscope pour les plus grands ou l'Aquarium de La Rochelle pour les plus petits.

Merci aux associations barretoises qui nous ont aidé pour le bon déroulement du loto ou de la brocante.

Et si toutes ces manifestations sont des réussites, c'est aussi grâce à tous les parents bénévoles sans qui rien ne serait possible. Merci donc à tous ceux qui de près ou de loin ont participé à nos actions.

Néanmoins, pour la prochaine année scolaire, nous aurons encore besoin de parents volontaires pour que l'association continue à soutenir financièrement les projets des enseignantes et à créer de bons moments de convivialité entre parents et enfants. N'hésitez pas à venir nous rejoindre lors de notre assemblée générale au mois de septembre.

Bonnes vacances aux enfants et rendez-vous à la rentrée !

Les Associations

Fraternelle Athlétisme Barret-Barbezieux

UNE SAISON 2015 QUI S'ACHEVE EN BEAUTE

Georges Guerry a participé en octobre 2014 aux championnats de France des 10Km à Aix les Bains et termine dans un temps de 48'58".

Début Novembre commençait la saison de cross :

Samuel Guillaud a remporté le championnat départemental de cross catégorie benjamin qui a eu lieu le 11 janvier 2015 à Barret et fini 1er aux 5 autres cross de la Charente.

En catégorie benjamine Anissa Berrahma termine 2ème et Laurine Chauvin 6ème

Guy Nguema fini 3eme en minime, se qualifie pour les régionaux à cognac (10eme) et participe aux championnats interrégionaux à La chapelle sur Erdre en Loire Atlantique.

Saison sur piste, championnats départementaux :

Catégorie Benjamin(e)s

Samuel Guillaud 1er au 50m, à la longueur et au poids.

Marius Mikulovic 2ème au 50m.

Cella Nguema 1ère au 50m.

Laurine Chauvin 1ère au 2000m marche et 2ème au triple saut.

Alexina Roustan Vandais 2ème au disque .

L'équipe du 4 X 60m termine à la deuxième place.

Catégorie Minimes

Laurine Dubarry 1ère au 2000m marche.

En triatlons, Samuel Guillaud remporte tous les triatlons de la Charente et s'est qualifié pour les pointes d'Or qui auront lieu à la Roche sur Yon dimanche 28 juin et sera accompagné de Cella Nguema elle aussi qualifiée.

Cella Nguema et Samuel Guillaud ont participé dans l'équipe de la Charente au match intercomité qui a eu lieu le 31 mai à Niort.

N'oublions pas tous nos autres jeunes athlètes et coureurs sur routes qui ont représenté les couleurs de la FABB aux différentes manifestations sportives organisées en Poitou Charentes.



Samuel Guillaud 1er au cross de Jarnac

Amicale Barretoise de Cyclotourisme

« L'année cyclotouriste » débute pour notre club avec la Randonnée des Chaudières en janvier.

C'est en effet une tradition que de faire un circuit cyclo de quelques dizaines de kilomètres et de se réchauffer près du massif d'une chaudière, chez un distillateur pour déjeuner avec son pique-nique tiré de la glacière

Cette année c'est à Juillac le Coq où nous nous sommes retrouvés après un parcours en Grande Champagne par un temps très froid mais ensoleillé.

Les sorties des deux premiers mois de l'année sont laissées à l'initiative des membres du club quant à l'organisation de randonnée courtes (50kms environ).



Les Associations

Il faut en effet :

- Etre progressif dans le kilométrage, et dans le dénivelé
- Entraîner et ménager les cyclotouristes qui n'ont pas ou peu pédalé.

Dès le mois de Mars, les randonnées organisées par les clubs du département ou de la Ligue reprennent.

C'est ainsi que nous avons participé à diverses sorties telles que :

Brevets de 50 et 70 Kms à Jonzac

Randos à St Yrieix, Cognac, Montendre, Gensac, Confolens, Salignac,

Concentration Nationale à Coutras pour l'Ascension

Concentration Nationale à Vannes (Morbihan) pour Pentecôte



Le 28 Juin dernier a eu lieu notre randonnée «LA BARRETOISE ». Nous avons tout mis en œuvre pour qu'elle soit réussie.

Dimanche 21 Juin, une équipe est partie tester le circuit de 100kms qui a mené les participants depuis Barret aux tuileries du Tâtre, par St Palais, Juillac, Segonzac, Bouteville, Malaville, Touzac, La Magdeleine, Vignolles, St Aulais, Salles de Bbzx, et Reignac.

Ce parcours aux difficultés limitées (Bouteville, Vignolles) n'affiche qu'un dénivelé de 810m.

Du 2 au 9 Août, plusieurs membres du club vont se diriger vers ALBI où aura lieu la Semaine Fédérale Internationale, manifestation qui regroupe 15000 cyclotouristes sur la semaine !!!

Nous vous souhaitons de bonnes vacances

La Fraternelle Théâtre

Week-end des 20 et 21 Juin

C'est dans les marais Poitevins que nous avons choisi de nous retrouver cette année avec les acteurs et leurs familles.

Nous regrettons toujours de ne pas être au complet mais ce mois de juin est souvent très chargé pour nous tous et il est très difficile de pouvoir rassembler tout notre petit monde, nous étions malgré tout une quarantaine ce qui finalement n'est pas si mal.

Notre programme du week-end : visite de l'abbaye de Maillezais, promenade en barque sur les marais et baignade à volonté à la piscine du camping à Jard sur Mer.

Cet automne, nous irons comme chaque année applaudir des acteurs professionnels dans un théâtre à Bordeaux avant de concocter notre programme des représentations du mois de mars.

Ces sorties annuelles nous permettent de nous retrouver pour garder cette ambiance familiale et bon enfant à laquelle nous sommes très attachés.



Les Associations

Le lien des aînés

L'année 2015 a débuté par le repas inter-clubs qui a réuni dans une ambiance festive autour d'un délicieux repas 145 convives.

- Samedi 14 mars – Journée magique au Music- Hall « l'ange bleu »
- Vendredi 17 avril – journée détente ... Port des Barques – l'île madame et son joli panorama - la Rochelle ballade découverte commentée de la ville.
- Du 2 au 6 juin -Costa Brava/Catalogne – Séjour à ROSAS Splendide côte balnéaire - Lieux historiques ... villages médiévaux Couleurs et senteurs sous un soleil estival. Tout cela commenté par une charmante guide.
- Samedi 27 juin – Concours de belote à La Barretoise
- Samedi 18 juillet – Concours de belote à Salles de Barbezieux
- Samedi 5 septembre - Le club participe aux jeux inters-clubs au comice agricole de Barbezieux.
- 7/8 Septembre – Découverte à travers la vallée du LOT et du QUERCY - CAHORS – St CIRQ LAPOPIE (un des plus beaux villages de France) – ROCAMADOUR

IL RESTE DES PLACES – Nous vous attendons nombreux.

Pour tous renseignements s'adresser à :

H. GENAIS : 05 45 78 04 72 où D. BELLIGAUD : 05 45 78 19 93

- Dimanche 27 Septembre : LOTO Inters-Clubs - salle des fêtes de Barret.

Sans oublier la participation aux concours de boules, belote et loto de tous les inters-clubs.



Gym Loisirs Séniors

Nous nous retrouvons le mercredi à 10 h 00 à Barret, et le jeudi à 10 h 15 à Lamérac, dans la salle des Fêtes pour une gymnastique douce, mais aussi pour travailler les abdos, le cardio, la taille, enfin remuscler toutes les parties du corps avec la bonne humeur de Corinne Forestier !

La rentrée sera le mercredi 9 septembre 2015.

Pour plus de renseignements contacter :

le bureau : 05 45 78 08 04 – 05 45 78 15 45

Ou l'animatrice CORINNE : 05 45 79 05 22

06 80 71 28 74



Fin de saison au Sud Charente Alliance Judo

Pour la sixième année consécutive le Sud Charente Alliance Judo (SCAJ) était installé à Barret. La saison sportive 2014-2015 s'est terminée avec 160 licenciés dont 90 à Barret.



Equipe cadet qui a participé au championnat de France à Villebon-sur-Yvette et qui comptait Quentin Fernandes dans ses rangs.

Bressuire et 1er au tournoi national label B de Bergerac. Après sa 3ème place au championnat régional il se qualifie à la coupe de France qui aura lieu à Ceyrat au mois d'octobre. Il a également disputé le championnat de France par équipes cadet à Villebon sur Yvette après avoir terminé 3ème du championnat régional.

Clara Fernandes remporte le master régional de Bressuire et termine 3ème de celui de L'Ouest Charente Judo. Elle termine 2ème au championnat départemental et 5ème au championnat interrégional. Ses bons résultats lui permettent de disputer le championnat de France par équipes de département avec la Charente.

Chez les poussins, Ugo Bauduin, Corentin Paulhac et Marion Bichon terminent écusson d'or. Lucas Bauduin termine écusson d'argent. Morgan Héraud remporte le tournoi du SCAJ et de Reignac.

En pré-poussin, Antoine Chapuzet termine 2ème du tournoi du SCAJ et de l'Ouest Charente Judo. Maelle Bichon termine également 2ème lors de ces deux tournois. Manéa Tehuiotoa termine 3ème du tournoi de Ruffec. Mathis Lainé termine 2ème à Ruffec.

11 sélections nationales ont été obtenues par le club au cours de la saison sportive dernière. A noter la 5ème place de Marie-Lou Magdelaine au championnat de France universitaire. Elle perd sa place de troisième qui lui aurait ouvert les portes d'une sélection internationale avec l'équipe de France.

Comme chaque année, le club est intervenu dans les écoles de Barret et Lachaise permettant aux enfants de grande section à CM2 trois séances d'initiation. Des stages ont également été organisés à chaque vacance scolaire.



Antoine Chapuzet 2ème au tournoi du SCAJ

Les Associations

Vous pouvez retrouver l'ensemble de l'actualité du club sur le site internet : www.sudcharentealliancejudo.com/ ou sur facebook <https://fr-fr.facebook.com/sudcharentealliancejudo>

Dans l'attente de nous revoir et en remerciant l'équipe municipale pour son accueil, l'ensemble des licenciés du Sud Charente Alliance Judo vous souhaite de bonnes vacances.

Les co-présidents, Renaud Dumoulin et José Fernandes



Quentin Fernandes en pleine action

*Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Renseignements:

Président : José Fernandes 06.14.88.82.85

Enseignant : Blanchard Damien 06.77.40.54.10

UFBB Barbezieux - Barret Football

La A se maintient en promotion de ligue en finissant 6ème à 1 point du premier.

La B finit 6ème de 3ème division

La C finit 2ème en 5ème division

Les U 18 ans de l'alliance 3B sont finalistes du challenge U 18 ans.

Les U 15 ans finissent 4ème en promotion d'honneur.

Les jeunes se sont déplacés aux Girondins de Bordeaux.



2 équipes de débutants ont été invité au Haillan à Bordeaux pour un tournoi avec les Girondins de Bordeaux.



S.A.R.L. AMBULANCES SECOURS RAPIDES

Rodolphe MIZRAHI

24 Rue Sadi Carnot - BP 40012
16300 BARBEZIEUX – SAINT - HILAIRE
Tél : 05.45.78.19.19. - Fax : 05.45.78.11.11.

@ : rodolphe.mizrahi@wanadoo.fr

Transport Sanitaire France et étranger.
Véhicule climatisé et confortable.



Service d'urgence assuré jour et nuit – dimanches et fêtes




Rendre Hommage Autrement



S.A.R.L. POMPES FUNÈBRES CENTRALES

Gérant **Rodolphe MIZRAHI** Conseiller Funéraire

Transport de corps avant et après mise en bière.
Organisation complète d'obsèques - Habilitation N° 2001.16.10.
Assistance Funéraire - Toutes démarches évitées aux familles.
Magasin d'articles funéraires - Contrats obsèques.
Maisons Funéraires à disposition.
24H/24 - 7 jours/7.

24 Rue Sadi Carnot - BP 40012
16300 BARBEZIEUX – SAINT - HILAIRE
Tél : 05.45.78.19.19. - Fax : 05.45.78.11.11.
@ : rodolphe.mizrahi@wanadoo.fr




ATELIER DE TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT

Marie-Christine
GARON-FROUGIER

Restaure vos fauteuils
Confectionne vos rideaux
Fentes murales



Tél. : 05 45 78 03 41



Garage ROUX

Avenue de l'Europe
16300 BARBEZIEUX

TEL : 05 45 78 89 06
FAX : 05 45 78 75 99
garage.roux@wanadoo.fr



Bâcle

Pierre & Granit
Marbrerie - Taille de pierre

Email : jean.pierre.bacle@wanadoo.fr

Site : www.bacle-pierre-et-granit.com

n° 5 - ZA Plaisance - 16300 Barbezieux
Tél. 05 45 78 17 57

Rensu' Peinture

Peinture intérieur, extérieur - Ravalement de façades - Doublage murs intérieurs - Décoration intérieure - Parquet flottant - Revêtements Sols et Murs - Lavage haute pression - Vitrerie

Christian Filhon
"Le Ferrier de chez Filhon" 16300 Barbezieux
Tél/Fax : 05 45 78 27 85 - 06 11 15 32 93
christian-filhon@sfr.fr



TEKmoto

GARAGE MOTO & ACCESSOIRES
Station de lavage 2 roues / quads
Location remorque / atelier / moto

www.tekmotostore.com



Avenue de l'Europe 16300 Barbezieux Tél: 09.67.47.84.07
Fax: 05.45.78.84.07

Oradour sur Glane

Projet humaniste

Message de Mr le maire d'Oradour sur Glane, Mr Philippe Lacroix, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Le 10 Juin 1944, les troupes de la division «DAS REICH» commettant l'irréparable, en détruisant le village d'Oradour. 642 innocents ont péri ce jour là. La commune d'Oradour a su se relever et bâtir un nouvel avenir dans l'esprit de la réconciliation des peuples de d'Europe.

Soixante années se sont écoulées et cet édifice nécessite une restauration intégrale (reprise de la maçonnerie, consolidation du clocher, restauration des vitraux et des fresques...)

Pour mener ces travaux, nous avons besoin d'aide de l'état, du département et pour la partie restant à la charge de la commune, la municipalité d'Oradour sur Glane a souhaité associer à ce projet qui symbolise l'élan de fraternité des peuples en Europe, toutes les communes des départements qui jouxtent la Haute-Vienne dont la Charente.

Votre participation, même modeste, pourra ainsi renforcer la dimension mémorielle et symbolique portée par Oradour. APPEL au mécénat populaire :

Si vous avez de la famille, des amis qui souhaitent s'associer à ce projet de sauvegarde du patrimoine, merci de bien vouloir nous communiquer leurs coordonnées afin de pouvoir leur adresser l'information nécessaire.

Lors de l'inauguration, au dévoilement du «mur de la fraternité entre les hommes» apparaîtra l'ensemble des donateurs et des communes solidaires.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande et votre soutien pour Oradour sur Glane.

Quiz communal

Le 31 Août 1922,

Le conseil municipal de BARRET, dûment convoqué par Mr le Maire «Maurice Hitier» s'est assemblé au lieu ordinaire des séances pour une Délibération lu et approuvé à Angoulême le 26 Septembre 1922 par Mr le Préfet.

De quoi s'agit-il ?

Indice : l'instituteur avait des obligations suite à cette délibération.

Réponse sur le prochain journal communal



DU PATRIMOINE

**APPEL AU
MECENAT
POPULAIRE**

Pour plus de simplicité, faire des économies et préserver l'environnement, faites un don sur Internet: www.fondation-patrimoine.org/don-oradour



Oui, je fais un don de Euros pour aider à la restauration de l'église d'Oradour-sur-Glane et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Je bénéficie de ce fait d'une économie d'impôt avec mon reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à ma déclaration d'impôt.

- PARTICULIERS SOUMIS À L'IRPP
66% de réduction d'impôt dans la limite de 20% de mon revenu imposable
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- PARTICULIERS SOUMIS À L'ISF
75% de réduction d'impôt dans la limite de 50 000 €
Exemple : Un don de 1000 € = 750 € d'économie d'impôt.
- ENTREPRISES
60% de crédit d'impôt, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires
Exemple : Un don de 300 € = 180 € d'économie d'impôt.

NOM & PRENOM :

Dénomination sociale de l'entreprise :

Profession : Date de naissance : / /

Adresse :

Tel - Mobile :

Mail :

Fait à : Le : / /

Signature :

Merci de libeller votre chèque à « Fondation du Patrimoine - Eglise d'Oradour-sur-Glane ».
Ce document accompagné de votre règlement est à adresser à l'adresse suivante :

Fondation du Patrimoine Haute-Vienne / La Bachellerie du Midi BP 6 - 87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Si vous avez de la famille, des amis, qui souhaitent s'associer à ce projet de sauvegarde du patrimoine populaire de proximité, merci de bien vouloir nous communiquer leurs coordonnées, afin de pouvoir leur adresser l'information nécessaire :

.....

.....

.....

.....



Bénitier de l'église Saint-Pierre le Vieux de Strasbourg
Oeuvre réalisé par Mr Jérôme Godreau
Meilleur ouvrier de France 2015